

Les propositions CGT

Le salaire net et les prestations sociales doivent garantir les moyens nécessaires à l'existence et permettre l'épanouissement du salarié par l'élévation de son niveau de vie, et ceci en dehors de tout autre élément de rémunération.

Il doit assurer une véritable garantie et reconnaissance des qualifications et des compétences des salariés.

Au bout d'une carrière professionnelle (hors action de formation et promotion particulière) chaque salarié doit au minimum avoir obtenu le doublement de son salaire d'embauche (à valeur monétaire constante).

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit être garantie. La reconnaissance de la valeur du travail doit permettre d'y parvenir.

Il faut distinguer le salaire des autres formes de rémunération. Pour la CGT, le salaire devrait être un élément fixe soumis à des règles et notamment à des négociations obligatoires. Ce n'est pas toujours le cas d'éléments de rémunération comme les primes. De plus, certaines primes ne sont pas prises en compte pour les retraites.

La CGT propose un SMIC à 1.800 euros brut pour une juste rémunération du travail créateur de richesses, point de départ de toute grille de salaires et de traitements et outil pour gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Le SMIC est un salaire de croissance.

Il doit assurer aux salariés une participation au développement économique du pays. À ce titre, il doit croître plus vite que l'inflation. Il doit intégrer les gains de productivité du travail réalisé à l'échelle du pays. Il doit contribuer à une redistribution de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés.

En retour, la hausse régulière du SMIC, répercutée dans les grilles de salaires alimentent une dynamique salariale, contribue, au travers de la consommation des salariés, à la croissance économique favorisant ainsi le développement de l'activité et de l'emploi.

Le SMIC est un salaire horaire et mensuel.

Le caractère horaire du SMIC fixe le tarif salarial minimal au-dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Cette limite ne doit connaître aucune exception.

[Vous pourrez retrouver l'ensemble des tracts sur le Facebook de la CGT UL Pau Banlieue.](#)

**Pour maîtriser notre avenir, nous ne pouvons en rester là.
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Tél : Courriel :@..... Age :
Profession : Entreprise :

Union Locale CGT de PAU - 49 Avenue Dufau 64 000 PAU
Tél : 05 59 27 89 77 union.locale.cgtpau@wanadoo.fr



Info CGT N° 2 Evolution des salaires.

Le salaire réel est composé de trois parties que vous pouvez visualiser sur votre feuille de paye :

- le salaire net,
- les cotisations salariales,
- et les cotisations patronales.

Le salaire net correspond au montant qui est viré sur notre compte en banque et nous sert tous les jours pour nos dépenses courantes (Le salaire brut correspond au salaire net plus les cotisations salariales).

Les cotisations salariales et patronales constituent notre salaire socialisé. Elles permettent, de se soigner, d'être payé lorsqu'on est malade, d'être indemnisés lorsqu'on est au chômage, de toucher une pension lorsqu'on est à la retraite mais aussi de toucher des allocations familiales, des aides au logement, etc...

La distinction cotisation salariale et patronale permet au législateur de faire payer :

- soit le salarié en augmentant les cotisations salariales et donc de baisser son salaire net,
- soit d'augmenter les cotisations patronales et donc de baisser les bénéfices des entreprises.

Depuis 1993, les allègements de cotisations patronales sont largement montés en puissance. En 2008, les exonérations en faveur des entreprises ont atteint le seuil de 25 milliards d'euros annuel. Ce coût est annoncé de 60 milliards à partir de la fin 2019.

Or, ces mesures qui devaient favoriser l'emploi se sont avérées avoir un effet plus que limité sur le chômage. De plus, ces baisses sont un manque à gagner pour la sécurité sociale. Elles ont donc dû être compensées par des abondements de l'Etat aux caisses de sécurité sociale, eux-mêmes financés par des prélèvements obligatoires ou des économies sur les dépenses publiques.

Les baisses de salaires socialisés ont été compensées par la hausse de la CSG, qui impacte de plein fouet les retraités et dans une moindre mesure les actifs.

Les allègements de cotisations patronales ont dégradé le service rendu par la sécurité sociale, conformément à la politique libérale du gouvernement qui veut favoriser les mutuelles et les assurances privées.

Ici encore, le citoyen ne sera pas gagnant.

En 2003

Un salarié au SMIC était payé :
salaire net + cotisations salariales + cotisations patronales
1.581 € / mois

En 2019

Un salarié au SMIC était payé :
salaire net + cotisations salariales + cotisations patronales
1.673 € / mois

SALAIRE TOTAL 2003

Cotisations patronales
= 45 % du salaire brut

SALAIRE BRUT

Cotisations salariales

SALAIRE NET

Impôts sur le
revenu, TVA.

Dépenses
Contraintes :

Loyer, Electricité,
Gaz, Eau,
Transports,
Mutuelle,
Téléphone, etc...

Reste à vivre

SALAIRE TOTAL 2019

Cotisations patronales
= 10 % du salaire brut

SALAIRE BRUT

Cotisations salariales

SALAIRE NET

Impôt sur le revenu,
hausse de la TVA et
de la CSG

Nouvelles dépenses
contraintes

Internet et matériels
associés. ...

Dépenses
Contraintes

Loyer, Electricité,
Gaz, Eau,
Transports,
Mutuelle,
Téléphone, etc...

Reste à vivre

Les cotisations patronales ont baissé de 35 % sur la période, sans réel effet sur l'emploi, mais avec un impact significatif sur la baisse des remboursements par l'assurance maladie et une nouvelle attaque du système de retraite.

L'objectif ultime est de détruire la sécurité sociale, et de transférer les profits prévisibles au privé.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur économique permettant de mesurer la production de richesse d'un pays.
En 2003, le PIB de la France était de 1.637 Milliards,
en 2018, il était de 2.282 Milliards : on a donc produit 645 Milliards de richesse de plus qu'en 2003.

La richesse créée en France a progressé de 39 % en 15 ans.

Les gouvernements successifs n'ont jamais eu pour objectif d'améliorer la rémunération du travail.

En 2003 la rémunération mensuelle du travail d'un salarié au SMIC était de 1.581 € et, en 2019, de 1.673 €, soit une progression de 92 € en 16 ans (soit 50 centimes par mois) alors que l'inflation sur la période a été de 24,7 %.

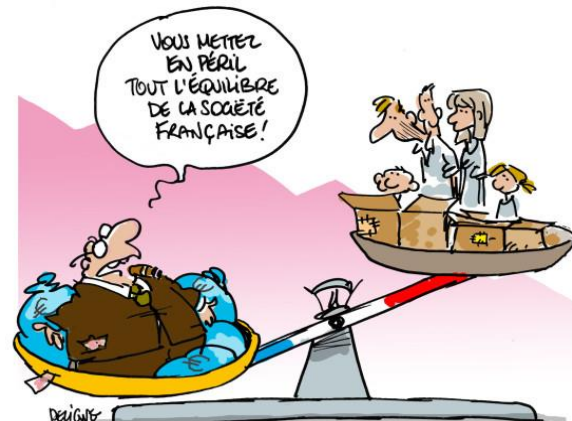
Les charges ont augmenté, le reste à vivre a diminué.

Conséquence : une augmentation de travailleurs pauvres, précaires.

L'entreprise est le lieu de création de richesse par les travailleurs.

Cette richesse créée est répartie entre :

- la rémunération du capital (distribution des dividendes)
- et la rémunération du travail (salaires).



Par des campagnes de communication savamment orchestrées et répétitives, on culpabilise le salarié pour qu'il accepte comme inévitable une répartition non équitable du fruit de son travail.

Selon le Ministère du travail 10,6 % des salariés français étaient payés au SMIC le 1^{er} janvier 2017

Ainsi, le problème et la solution sont liés à la répartition des richesses.

Ces richesses doivent revenir en priorité à ceux qui les créent, les travailleurs. Une meilleure rémunération relancerait l'économie et renforcerait la protection sociale.